

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

# Réunion du CONSEIL MUNICIPAL Mansle-les-Fontaines

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira, Salle des Fêtes - 4, impasse de la Salle des Fêtes- Fontclaireau 16230  
MANSLE-LES-FONTAINES le **Lundi 30 janvier 2023** à **18h30**.

Affiché, le 24/01/2023

Le Maire,  
Christian CROIZARD



## ORDRE DU JOUR

*Session ordinaire*

### INTITULES

1/ EPCI Cœur de Charente : Reversement du produit de la taxe d'aménagement des zones d'activités économiques communautaires : caractère facultatif ou non du reversement de la taxe d'aménagement par les communes à l'EPCI concernant les futures constructions d'entreprises (Doc 1).

- Position du Conseil Municipal par rapport à cette demande de reversement.

2/ Institution de la Taxe d'Aménagement, fixation du taux et institution des exonérations éventuelles (Doc 3).

Pour mémoire rappel des taux des communes historiques :

- Mansle : 2 %
- Fontclaireau : 1 %

3/ SDEG 16 :

- Adhésion au groupement de commandes du Syndicat pour l'achat d'électricité, ... et signature d'une convention (Doc 3),
- Adhésion au SDEG 16 et signature d'une convention pour les travaux et l'entretien de l'éclairage public (Doc 4),
- Transfert au SDEG 16 de la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et de l'entretien de l'éclairage des installations sportives et signature d'une convention (Doc 5),
- Mise en place des redevances pour l'occupation du domaine public des réseaux électriques et de communications électroniques (Doc 6),

- Transfert au SDEG 16 de la compétence "distribution publique de gaz" (Doc 7),
- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : transfert et autorisation au Syndicat de percevoir directement le montant de la taxe (Doc 8).

4/ Adhésion à l'ATD 16, mission optionnelle : "Accompagnement à la mise en oeuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) (Doc 9).

5/ Désignation des membres des Commissions municipales (Doc 10).

6/ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Président : M. Christian CROIZARD

3 Titulaires :

-  
-  
-

3 Suppléants :

-  
-  
-

7/Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente :

- Adhésion de la commune au contrat groupe SOFAXIS pour garantir la collectivité contre les risques statutaires.

Besoin d'harmoniser notamment la durée de franchise :

- Mansle : franchise de 30 jours
- Fontclaireau : franchise de 15 jours

Si choix franchise à 15 jours taux = 6,99 % - si choix franchise à 30 jours taux = 6,06 %

Soit un différentiel financier entre les deux solutions = 4 400 €/an

8/ Communication, logo de la Commune nouvelle

## **QUESTIONS DIVERSES**